



Vie municipale

Evacuer les feuilles mortes : à vous de jouer !

L'entretien des trottoirs et caniveaux en limite de propriété est à la charge des propriétaires ou locataires des habitations. En automne, il leur appartient d'évacuer les feuilles mortes qui envahissent les trottoirs.

Publié le 21 octobre 2025

L'automne s'est installé et les feuilles mortes jonchent les trottoirs. Elles peuvent entraîner des difficultés de circulation pour les piétons, les poussettes et les fauteuils roulants.

Les feuilles doivent donc être évacuées des trottoirs et c'est aux propriétaires ou aux locataires des habitations alentour que revient l'obligation de débayer les trottoirs et caniveaux en limite de propriété. Une obligation qui permet aux agents en charge de la propreté de se concentrer sur d'autres espaces publics tels que les ponts, les îlots de voirie, les allées piétonnes ou encore les pistes cyclables.

Les feuilles mortes évacuées peuvent servir de paillage, être compostées dans un jardin ou déposées en déchetterie. Plus d'infos sur le site de la **Maison de l'Habitat et du Développement Durable**.



HÔTEL DE VILLE

Place de la République
54270 Essey-lès-Nancy

Se rendre en mairie

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
(fermeture à 16h30 le vendredi)
le samedi de 10h à 12h (état civil)

Horaires d'affluence